L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 24 JUIN 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 24 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par B. M. & B. J. Montgomery, au No 13 de la rue Gravier.—Billards, glaces françaises, chaises, etc. etc.

Par Hoffman Marks & Co.—au No 28 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie, broderies, grena ine soie noire.

Par P. J. Spear, au No. 38 rue Royale, près de Dauphine—meubles glaces, faïence, habillements mousseline laine, montres en or, en argent et en plaqué, etc., etc., etc.

Billards, Glaces, etc.—Le contenu de la salle de billard de M. M. Miller, rue Gravier, No 130 près de la rue St-Charles sera vendu aujourd'hui, à 11 heures. Les amateurs et les gens du commerce en général sont invités à y assister, la vente étant sans limite et sans reserve. Les billards sont en parfait état et de dimensions diverses, de la fabrique de Phelan. Pour plus amples renseignements voyez l'annonce de MM. Montgomery à la colonne d'encans.

Faïence.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

La Question des Levées.

La question des levées du Mississippi a été longuement débattue au Congrès pendant la session qui vient de finir. Les discours des orateurs qui nous parviennent, abondent en statistiques puisées dans les nombreux rapports d'ingénieurs, qui, à diverses époques, ont été chargés d'étudier la question. Cependant le Congrès s'est contenté de voter $25,000 pour de nouvelles études à faire. Ces études dureront peut-être plusieurs années et quand les rapports seront faits, les nouveaux législateurs ne seront, sans doute plus dans les mêmes dispositions. C'est ainsi que dans un pays où les gouvernants et les législateurs changent constamment, la solution à donner aux grandes questions d'intérêt général, se trouvent indéfiniment ajournées.

Un précédent Congrès a déjà ordonné des études. Les rapports des ingénieurs faite en 1861 et 1869 ont été enterrés dans les cartons; mais ils sont là et peuvent servir de base à une décision; au lieu de s'en servir le Congrès trouve moins commode de prétendre d'ordonner de nouvelles études.

En attendant, les Etats qu'arrose le bas Mississippi se protégeront comme ils pourront contre les inondations.

Nous ne prétendons pas assurément, que la question des levées soit d'une solution facile et, après avoir lu plusieurs des discours prononcés en faveur de l'intervention du gouvernement fédéral, nous nous demandons si l'adoption du système des levées, à l'époque où elle a eu lieu, n'a pas été prématurée et s'il n'est pas mieux valu laisser le fleuve libre, pendant un siècle encore, afin de lui permettre de compléter son travail d'exhaussement des terres par ses dépôts annuels de sédiment.

On n'a pas dépensé moins de 60 millions de dollars pour la construction des levées de l'embouchure du Mississippi jusqu'à Cairo, et on a perdu peut-être autant par les inondations que les levées n'ont pas réussi à empêcher. Si au lieu d'emprisonner complètement le fleuve avec des levées, on lui eût laissé sa liberté, en protégeant seulement par des levées les habitations et jardins et certaines portions des terres cultivées, les résultats de ce système eussent été bien plus avantageux, car le territoire exposé aux crues se serait élevé chaque année, et les terres eussent été tour-à-tour fertilisées par le limon des eaux. Est-il trop tard pour adopter ce système des colmates, préconisé avec tant d'ardeur par un savant français, M. Thomas so, qui, malheureusement, prêchait dans le désert ? Non, au point de vue de la possibilité matérielle, oui si on considère la détresse des propriétaires de terres.

Le système qui a été recommandé au Congrès, notamment par l'honorable Barbour Lewis, représentant du Tennessee, est le système actuel des levées combiné avec l'établissement d'immenses réservoirs où s'accumuleraient les eaux pendant les crues et qui fourniraient les moyens d'aider la navigation en servant à maintenir le niveau des cours d'eau à la hauteur nécessaire pendant les sécheresses.

Il s'agirait de travaux immenses à entreprendre, mais qui rapporteraient au centuple ce qu'ils auraient coûté, comme le prouvent les nombreux exemples qu'on peut citer en Europe et dans ce siècle. l'exemple de la Hollande. Mais en attendant le résultat des études prescrites, le Congrès aurait dû accorder les deux millions qu'il lui avaient été demandés, autant pour procurer du travail aux inondés que pour protéger trois Etats contre les risques d'une inondation nouvelle en 1875 qui, vu l'état précaire des levées partout, sera bien plus désastreuse encore que celle de cette année.

LES BANDITS DU MISSISSIPPI.—Il paraît qu'il s'est formé, dans les collines du Mississippi, une association de voleurs qui poussent l'audace jusqu'à venir enlever des marchandises des trains du chemin de fer entre Meridian et Enterprise, et qui tirent sur les conducteurs lorsque ceux-ci veulent s'opposer à leurs déprédations. "Les citoyens, dit le *Mercury*, de Meridian, n'osent se ligner pour arrêter ces voleurs de grand chemin parce que ceux-ci étant noirs, les citoyens pourraient être poursuivis par le juge Woods couformément à sa jurisprudence dans l'affaire de la paroisse Grant." N'est-ce pas là la critique la plus amère de cette jurisprudence qui nie aux blancs le droit de défense et de protection ?

THÉATRE D'ÉTÉ.—Messieurs Charton et Frappart ont fait construire un élégant petit théâtre au milieu du jardin de M. Deschaud, à Milneburg, le Pontchartrain, à l'instar des cafés-concerts de Paris.

L'ouverture a eu lieu dimanche dernier, et ce soir il y aura une seconde représentation, à l'occasion de la St Jean. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée dans nos colonnes.

LIQUIDATION POSITIVE. — Un des plus anciens et des plus honorables résidents de notre ville, M. P. Mallard, désirant se retirer des affaires, vient, par l'entremise de notre journal, annoncer à ses nombreux amis et clients et au public que, ses magasins, à l'encoignure des rues Royale et Bienville, sont actuellement en liquidation.

Il s'agit, bien entendu, d'une liquidation sérieuse, avec tous les sacrifices qu'une clôture d'affaire rend inévitables, et les avantages de bon marché qui en résultent pour les acheteurs.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur l'importance d'une pareille occasion qui, par la grande baisse de prix, mettra à la portée de tout le monde, ces magnifiques objets d'art, ces ameublements d'il grand luxe, etc., etc., qui ont toujours donné à la maison Mallard la grande et haute réputation dont elle jouit. Voir l'annonce.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser* :

Après une longue sécheresse, qui a causé de grands dommages aux récoltes, nous avons enfin reçu plusieurs bonnes ondées pendant la semaine qui vient de s'écouler. Ces pluies bienfaisantes ont ranimé le courage de nos planteurs et fait en quelque sorte s'évanouir leurs appréhensions que la récolte de maïs vienne à manquer encore cette année. Malgré que ces ondées soient venus un peu tard pour le maïs planté de bonne heure, il y a encore perspective d'une bonne récolte. Quant au coton et autres produits, on ne peut guère désirer mieux pour la saison, et avec de l'économie et une bonne administration, les habitants verront leurs travaux couronnés de succès.

La récolte de coton donne les plus flatteuses espérances, et promet une abondante récolte. Quant à ce dernier produit, il est en fleurs et il nous a été montré cueilli dans le champ de M. S. Begnaud, un grabot de la grosseur d'un œuf de pigeon.

La ligue blanche dans les paroisses.

Nous empruntons ce qui suit au *Courrier des Opelousas*:

L'assemblée de samedi dernier, à la Maison de Cour, a été la plus nombreuse que nous ayons vue ici depuis longtemps; et cependant, on n'avait donné que trois jours d'avis. Mais le sujet, l'objet de l'assemblée, et le nom de plusieurs orateurs distingués des paroisses voisines, étaient suffisant pour réunir une foule. Jamais, sans doute, notre spacieuse Maison de Cour n'avait contenu autant de monde à la fois, et nonobstant la grande chaleur, les dames n'ont pas hésité à se porter en nombre pour embellir l'assemblée, et pour entendre et applaudir les orateurs.

Vers 7 heures du soir, notre Fanfare et la cloche de la Maison de Cour ont annoncé l'approche de l'heure de la réunion, et bientôt la Fanfare de Washington a débouché de la rue Bellevue et est venue prendre sa place à gauche des sièges réservés aux officiers de l'assemblée et aux orateurs; la Fanfare de notre ville occupait la droite.

C'est alors que la foule a commencé à arriver, et à 7 1/2 heures, M. E. T. Lewis, le président de notre club de la Ligue Blanche, s'est levé et a présenté M. Laurent Dupré, qui a lu, de sa voix sonore, une excellente pièce de poésie, composée pour l'occasion. Après M. Dupré est venu M. Alcibiade DeBlanc, de St. Martin, qui a été accueilli comme il l'est toujours, par des applaudissements assourdissants et prolongés; puis est venu M. Robt. S. Perry, d'Iberia, puis M. Caffery, de Ste-Marie, puis de nouveau M. DeBlanc, qui cette fois, a parlé en Français; — puis M. Wells, de Calcasieu.

Faute d'espace nous ne pouvons même donner un court sommaire des excellents discours qui ont été prononcés en cette occasion; mais il suffira de dire que tous ces discours ont été fort goûtés et fermement applaudis.

On pouvait voir que selon le peuple, le moment était arrivé d'établir la ligue de démarcation entre le blanc et le nègre, entre l'intelligence et l'ignorance, entre le carpet-bagger et le citoyen du Sud, entre le fripon et l'honnête homme, entre un gouvernement corrompu et un gouvernement paternel, et nombreux étaient ceux qui ne voyaient de salut, pour notre pays, entre la prépondérance ou la soumission de la race caucasienne à la race africaine.

Le peuple est éveillé aujourd'hui, et il est à espérer que sa volonté se manifestera enfin d'une manière énergique.

La partie anglaise du *Courrier* contient l'analyse des discours prononcés; nous regrettons de ne pouvoir la reproduire.

Le meeting du 14 juin à Pont-Breaux.

La *Sentinelle des Attakapas* nous apporte le compte-rendu de ce meeting dont nous avons déjà parlé. Voici le texte des résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée:

Attendu que l'honneur de l'initiative de la première "Ligue Blanche" revient de droit à nos concitoyens et frères de St-Landry, et attendu qu'il est de toute importance d'adopter un programme de principes et une règle de conduite homogène, uniforme et applicable à tout l'Etat;

Il est résolu que nous adoptons les préambules et les résolutions de la "Ligue Blanche" de St-Landry, et que nous les recommandons aux autres paroisses de l'Etat, comme plateforme du PARTI BLANC de la Louisiane.

Attendu que la population de couleur de l'Etat de la Louisiane, organisée sous le nom de républicains, a eu le contrôle des affaires de la législation de l'Etat depuis 1868, et que pendant cette période de six années, bien qu'elle ait en toutes les occasions pour prouver sa capacité à faire des lois, il a été hors de doute que cette capacité quel qu'en soit le degré intellectuel et moral, n'a pas été employé pour le bien du pays, mais, au contraire, pour sa dégradation moralement, socialement et politiquement; et

Attendu que le parti républicain étant presqu'entièrement composé de nègres, sans les votes desquels aucun membre de ce parti ne pourrait obtenir un emploi, les noirs sont responsables de l'abus fait des emplois et de la législation corrompue qui a mis l'Etat en banqueroute et qui a frappé d'ostracisme toute vertu publique;

Attendu, en outre, que tout effort précédemment fait par les blancs pour concilier les nègres et les engager à agir avec eux, sans égard aux distinctions de parti pour le bien commun, a échoué—que l'appel soit voyé des démocrates, des libéraux ou des indépendants; et

Attendu, enfin, que les efforts mêmes que nous avons faits dans ce sens, sont la véritable cause de la division parmi nous; en conséquence;

Il est résolu 1°. Que nous tenons la population de couleur pour responsable de la plus grande partie des maux qui sont nés de la législation frauduleuse et corrompue, dont elle a eu le contrôle depuis 1868, et tout en croyant que beaucoup d'hommes de couleur sont droits et honnêtes, cependant nous considérons que comme classe, ils ont servi d'instrument dans les mains d'hommes astucieux, blancs et noirs, et que par ce moyen les blancs finiraient par être réduits à la mendicité et chassés avec leurs familles de cet Etat.

Résolu, 2°. Que notre expérience avec la population de couleur démontre son incapacité à absorber et à former aucun gouvernement quand elle a l'ascendant, et qu'à moins que des efforts ne soient faits pour la priver du contrôle de la législation dans l'Etat, les maux dont nous souffrons, continueront à s'accumuler;

Résolu, 3°. Que l'échec de nos tentatives passées de conciliation, nous interdit de renouveler tout nouvel effort pour un compromis, et que nous considérons une politique de temporisation à ce sujet comme fatale aux intérêts matériels de l'Etat, nuisible à la vertu publique et destructive du respect de nous-mêmes et de notre dignité d'hommes.

Résolu, 4°. Que la question dans la prochaine campagne n'est pas entre les républicains et les démocrates ou les libéraux, mais entre les blancs et les noirs, et que cette question est: la population blanche de la Louisiane gouvernera-t-elle la Louisiane, ou sera-ce la population noire de la Louisiane qui gouvernera la Louisiane, question sur laquelle, que nous soyons démocrates, libéraux ou indépendants, nous n'hésitons pas à nous prononcer pour l'ascendant des blancs.

Résolu, 5°. Que la conduite du noir, comme politicien, a seule imposé au blanc la nécessité de soulever cette question pour sa défense; et bien que nous n'ayons pu nous unir comme démocrates ou libéraux, nous pouvons nous unir et nous nous unirons comme race pour nous protéger contre le pillage déréglé, public et particulier, commis par l'autre race;

Résolu, 6°. Qu'en nous unissant comme blancs, engagés à travailler à la suprématie de la race blanche dans l'Etat, notre objet est de placer le pouvoir de faire des lois dans les mains de gens qui protégeront nos propriétés et ne nous voleront plus par le moyen de taxes, qui peuvent lire, écrire et comprendre quelque chose aux droits personnels et de propriété, et non de détruire aucun des droits que les lois confèrent au nègre. Nous le laisserons voter comme il le voudra et brigner les emplois s'il le désire; mais nous lui disons franchement qu'il ne pourra obtenir notre vote et que nous ne voulons pas de lui comme race pour faire nos lois.

Résolu, 7°. Que nous reconnaissons la nécessité de l'union parmi nous sur un seul candidat blanc pour chaque emploi, et que nous invitons, d'une façon pressante, tous les blancs, sans égard aux anciennes affiliations de parti, à s'unir avec nous sous la bannière de la "Ligue Blanche" qui, seule, peut nous sauver de la dissention et de la défaite.

Alcée Dupré, Président.

A. P. Williams, J. Frank Knox, } Secrétaires.

Résolutions accessoires prises par le Comité de la "Ligue Blanche" de la paroisse St-Martin, et adoptées par l'Assemblée à l'unanimité:

1o. Résolu que, dans l'organisation de la "Ligue Blanche" de la dite paroisse, nous prenons l'engagement formel, pour nous membre de cette Ligue, de rompre toute association sociale ou autre, avec les transfuges qui ont trahi leur pays et leur race, en s'alliant à un parti qui opprime et ruine l'Etat.

2o. Résolu que tous les bons citoyens blancs de la paroisse sont instamment invités à former et à organiser des clubs de 20 à 50 membres, dans chaque quartier de la paroisse, et qu'à cet effet le président de l'Assemblée est autorisé à choisir une personne qui sera chargée de l'organisation préliminaire des dits clubs, qui, après cette organisation préliminaire, devront élire leurs chefs et en faire un rapport au Comité Central.

Sur motion appuyée, les noms suivants ont été proposés pour faire partie du Comité Central, et l'Assemblée, consultée, a confirmé ce choix.

MM. Chas. Guérinière père, Alcibiade DeBlanc, Aug. Maraist, } St-Martinville.
Zack Pourriet, Cyprien Melançon } Pont Breaux.
Valery Thibodeaux } à la Pointe.
Sidney Mouton, Arcade Patin, } Grande Pointe.

Fait au Pont Breaux, 14 juin 1874.

CHAS. GUERINIERE, Président.
O. L. DELELIS, Secrétaire.

MEUBLES A BON MARCHÉ. — C'est à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, qu'il faut s'adresser si l'on veut de bons meubles bien solides à très bon marché. Les prix auxquels ces meubles sont cotés sont d'une incroyable modicité. On peut, en choisissant bien dans les ateliers de M. Hubbard, trouver, pour un très faible montant d'argent, tout ce qu'il faut pour meubler convenablement une chambre à coucher, une salle à manger et un petit salon.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Imbroglio.

La Nouvelle-Orléans est à l'imbroglio depuis que M. Kellogg, après être venu tout spécialement de l'Illinois,—patrie de Warmouth,—pour être notre sénateur au Congrès, a cru devoir nous gouverner bon gré mal gré en s'imposant comme un dictateur.

En effet, que de mystères depuis cette bienheureuse époque. Mystère risible, l'aventure de Kellogg dans la rue des Magasins et à l'hôtel St-Charles; mystère terrible, l'assassinat de Clarens et du jeune Roux; mystère odieux, la saisie des formes du *Bulletin* par la police.

Car, il paraît maintenant que ce dernier outrage est encore un mystère; mystère conçu de fil blanc, cependant, car on reconnaît facilement la main qui a ourdi la trame de ce ridicule complot.

On accusait deux individus d'avoir lancé, à l'instar du juge Durell, ce second ordre de minuit, ayant pour but de supprimer un journal dévoué aux intérêts du peuple, le juge McArthur, de la Cour Municipale du premier district, et le général Badger, chef de la police.

C'est le capitaine Flanagan, commandant le premier precinct, qui a envoyé les hommes qui se sont emparés des formes du *Bulletin*, et quand on a demandé au capitaine Flanagan en vertu de quelle autorité il avait agi ainsi, il a répondu d'abord : "J'ai obéi à un mandat du juge McArthur;" et puis, ensuite: "J'ai reçu des ordres du général Badger." C'était assez catégorique, et il était clair après cela que le juge McArthur ou le général Badger avait assumé la responsabilité de cet acte, pour le moins irrégulier, en admettant que tous les deux ne fussent pas également coupables.

Voilà maintenant, que le magistrat et le *policeman* nient tous les deux avoir autorisé, ni directement ni indirectement, l'enlèvement à main armée des formes du *Bulletin*; et tous les deux se renvoient la balle comme des écoliers pris en faute, qui répondent chacun au pédagogue qui les menace d'une punition : "Ce n'est pas moi qui l'ai fait, monsieur, croyez que je suis incapable d'une pareille chose."

—Alors qui donc est-ce ? —"C'est peut-être l'homme dans la lune."

Le juge McArthur et le général Badger lui-même, malgré son grand sabre de milice, se trouvent exactement dans la position de ces écoliers.

Chacun d'eux publie un communiqué dans les colonnes du *Bulletin* pour déclarer que l'ordre ne vient pas de lui et pour se mettre à couvert de toute responsabilité dans cette transaction de minuit.

Les faits sont là, cependant, et il faut bien qu'il y ait au moins un coupable.

Les formes du *Bulletin* n'ont pas été enlevées par le vent, il y a des témoins pour le certifier; le devoir donc du surintendant Badger en pareils cas, est de trouver le coupable, et le devoir du juge McArthur est de le faire arrêter.

Ces deux messieurs doivent bien comprendre que nos confrères du *Bulletin* ne peuvent pas se contenter de vaines paroles.

Voici la traduction du communiqué de M. Badger :

A l'éditeur du *Bulletin* :

Mon cher monsieur :—Ayant vu dans votre édition d'hier après-midi, que mon nom se trouve mêlé à l'enlèvement des formes du *Bulletin* et de certains caractères d'imprimerie réclamés par M. Houlihan, je désire simplement déclarer que j'ai refusé de fournir des officiers de police pour opérer la saisie de la propriété en question sans mandat.

M. Houlihan a exprimé la détermination de faire un affidavit devant un magistrat. Je lui ai donné alors le billet suivant qui s'explique de lui-même :

Col. Flanagan :

Veuillez fournir à M. Houlihan deux hommes habillés en civil pour exécuter un mandat de la Cour du juge McArthur. Votre, etc.

A. S. BADGER.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

A. S. BADGER,
Surintendant.

Les examens préliminaires dans les cours municipales.

Le juge Atocha, de la Cour Supérieure Criminelle, a lancé un ordre adressé aux magistrats de toutes les cours de police, relativement à la manière dont les témoignages sont pris dans les examens préliminaires des affaires criminelles.

La loi prescrit que les témoignages soient enregistrés mot pour mot, afin que l'on puisse juger s'il y a contradiction quand les témoins paraissent devant la Première Cour de District ou la Cour Criminelle.

Au lieu de cela, on a permis aux témoins de préparer leurs dépositions avec l'aide d'un avocat, hors de la cour et de les présenter ensuite écrites et signées.

Le juge Atocha déclare que c'est là un abus qu'il ne tolèrera pas plus longtemps et dit qu'il veillera dorénavant à ce que la loi soit mise en vigueur.

Radicaux noirs contre radicaux blancs.

Les nègres continuent à mettre en pratique leur système d'exclusion à l'égard des blancs qui s'étaient alliés à eux. Ils n'en veulent plus, apparemment, et les renvoient impitoyablement.

Le parti nègre, par ce forme rapidement, et il a déjà atteint de grandes proportions. Les quelques blancs corrompus qui s'étaient constitués les précepteurs des nouveaux affranchis dans l'art de l'intrigue, ont été devancés par leurs élèves, qui se présentent à présent assez forts pour voler, sans calembour,—de leurs propres ailes.

En voici un exemple: Le club radical nègre du premier ward, qui était formé par le juge Miller, de la cour municipale du quatrième district, a une réunion qui a eu lieu avant hier soir; s'est débarrassé de son président blanc et de ses partisans blancs, sur une motion du général de milice Morris Chester, par un vote unanime.

Les damnations se sont retirés furieux et dépondés, et leurs frères et amis noirs ont salué leur sortie par des huées et des ricanements.

Secours pour les inondés.

Les souscriptions suivantes ont été reçues hier à la mairie :

Citoyen de Tunica, Illinois	$ 5 25
Un citoyen de Boston, demeurant à San Francisco	50 00
James E. Night, éditeur du *Courrier Journal*, de Louisville	20 00
Ecole de la mission, d'Alleghany City, Pen.	5 00
Eglise presbytérienne de Leetsdale, Pittsburg, Pen.	60 00
Total	$140 25
Total des fonds de secours	$170,720 80

Le vol singulier commis chez messieurs Mendelson et Behan.

Dans la nuit de dimanche des hommes se sont introduits dans le magasin de messieurs Mendelsohn et Behan, importateurs de produits chimiques anglais, et après avoir ouvert le coffre-fort avec une fausse clef, ils ont emporté les livres du bureau, laissant intact un tiroir où il y avait de l'argent.

On se demande quels peuvent être ces singuliers voleurs. Ils avaient évidemment un but caché et peut-être avaient-ils été envoyés par une personne ou une compagnie ayant intérêt à faire disparaître les livres.

On n'apprend rien découvert qui puisse faire reconnaître les coupables ou leurs complices, et force nous est de dire, c'est encore un mystère!

Meeting du Club Central Démocratique du Septième Ward.

Les membres de ce clubsse sont réunis avant hier soir, à sept heures et demie, à la salle Ponstein, coin des rues Morales et Bagatelle, conformément à l'appel de leur président, M. A. E. Lewis, dans le but de se réorganiser pour la campagne prochaine, d'élire des officiers et de désigner deux délégués pour être envoyés au comité central de paroisse.

La présidence a été offerte pour la seconde fois à M. Lewis, mais il a décliné avec beaucoup de dignité et de modestie, en disant qu'il ne pouvait pas être immuable et qu'il voulait faire place aux hommes nouveaux.

On a donc renvoyé l'élection des officiers à la prochaine réunion, mais le club avant de s'ajourner a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Résolu, que nous considérons la saisie par la police métropolitaine des caractères et des formes du *Bulletin* de la Nouvelle-Orléans, — une saisie opérée à minuit, sans affidavit et en violation des doctrines républicaines, — comme un outrage à la liberté civile et comme une tentative de bâillonner la presse, pour la contraindre à se plier aux desseins de la tyrannie et de l'usurpation.

Résolu, que la conduite des officiers publics impliqués dans cet acte arbitraire et révolutionnaire mérite la plus sévère réprimande.

Résolu, que nous louons l'indépendance du *Bulletin* de la Nouvelle-Orléans et l'énergie avec laquelle il continue à exposer les fraudes et les infamies des officiers publics qui conduisent l'Etat et la ville à la honte et à la ruine.

Le meeting s'est ajourné à lundi soir, 29 juin, à huit heures précises.

Organisation des clubs.

Les membres de l'ancien club de la ville du Croissant de 1868, se sont réunis, hier soir, au coin des rues Prytania et Felicité, et se sont réorganisés sous la présidence du colonel Fred. N. Ogden.

Ce club rendra de grands services à la cause, nous n'en doutons pas, dirigé comme il le sera par notre énergique concitoyen.

Le club démocratique du neuvième ward s'est reconstitué également, hier après midi, et se prépare à marcher hardiment en novembre prochain contre le parti de l'usurpation.

Nous apprenons aussi avec plaisir, que l'ancien comité exécutif démocratique de paroisse a eu une séance hier après midi dans la salle de réunion du comité de soixante-dix pour prendre des mesures nécessaires afin de hâter la réorganisation de tous les clubs fidèle à la cause du peuple.

Le chemin de fer de Jackson, contre la compagnie des levées.

La compagnie du chemin de fer de Jackson a intenté, hier matin, un procès à la compagnie des levées de la Louisiane, devant la Cour Supérieure, lui réclamant la somme de $514,167 76 de dommages-intérêts, pour les dégâts causés à la voie ferrée du chemin par les crevasses, et pour les pertes qu'elle a subies par suite de la suspension de ses opérations.

Un cas de cruauté.

Il ne s'agit pas ici de bêtes, mais d'une petite négresse de huit ans, nommée Elizabeth Bartell, qui a été torturée de la façon la plus indigne par des parents sans cœur auxquels elle avait été confiée par son père et sa mère.

Les bourreaux, mari et femme, se nomment Johnson et Julia et demeurent rue Joséphine, entre Liberté et Howard.

La petite fille a été maltraitée de telle sorte, qu'elle s'est enfuie et qu'elle a cherché refuge à une station de police où elle a raconté son histoire. Les marques d'abord : "J'ai obéi à un mandat du juge McArthur;" et puis, ensuite: "J'ai reçu des ordres du général Badger." C'était assez catégorique, et il était clair après cela que le juge McArthur ou le général Badger avait assumé la responsabilité de cet acte, pour le moins irrégulier, en admettant que tous les deux ne fussent pas également coupables.

Voilà maintenant, que le magistrat et le *policeman* nient tous les deux avoir autorisé, ni directement ni indirectement, l'enlèvement à main armée des formes du *Bulletin*; et tous les deux se renvoient la balle comme des écoliers pris en faute, qui répondent chacun au pédagogue qui les menace d'une punition : "Ce n'est pas moi qui l'ai fait, monsieur, croyez que je suis incapable d'une pareille chose."

—Alors qui donc est-ce ? —"C'est peut-être l'homme dans la lune."

Le juge McArthur et le général Badger lui-même, malgré son grand sabre de milice, se trouvent exactement dans la position de ces écoliers.

Chacun d'eux publie un communiqué dans les colonnes du *Bulletin* pour déclarer que l'ordre ne vient pas de lui et pour se mettre à couvert de toute responsabilité dans cette transaction de minuit.

Les faits sont là, cependant, et il faut bien qu'il y ait au moins un coupable.

Les formes du *Bulletin* n'ont pas été enlevées par le vent, il y a des témoins pour le certifier; le devoir donc du surintendant Badger en pareils cas, est de trouver le coupable, et le devoir du juge McArthur est de le faire arrêter.

Ces deux messieurs doivent bien comprendre que nos confrères du *Bulletin* ne peuvent pas se contenter de vaines paroles.

Voici la traduction du communiqué de M. Badger :

A l'éditeur du *Bulletin* :

Mon cher monsieur :—Ayant vu dans votre édition d'hier après-midi, que mon nom se trouve mêlé à l'enlèvement des formes du *Bulletin* et de certains caractères d'imprimerie réclamés par M. Houlihan, je désire simplement déclarer que j'ai refusé de fournir des officiers de police pour opérer la saisie de la propriété en question sans mandat.

M. Houlihan a exprimé la détermination de faire un affidavit devant un magistrat. Je lui ai donné alors le billet suivant qui s'explique de lui-même :

Col. Flanagan :

Veuillez fournir à M. Houlihan deux hommes habillés en civil pour exécuter un mandat de la Cour du juge McArthur. Votre, etc.

A. S. BADGER.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

A. S. BADGER,
Surintendant.

Les examens préliminaires dans les cours municipales.

Le juge Atocha, de la Cour Supérieure Criminelle, a lancé un ordre adressé aux magistrats de toutes les cours de police, relativement à la manière dont les témoignages sont pris dans les examens préliminaires des affaires criminelles.

La loi prescrit que les témoignages soient enregistrés mot pour mot, afin que l'on puisse juger s'il y a contradiction quand les témoins paraissent devant la Première Cour de District ou la Cour Criminelle.

Au lieu de cela, on a permis aux témoins de préparer leurs dépositions avec l'aide d'un avocat, hors de la cour et de les présenter ensuite écrites et signées.

Le juge Atocha déclare que c'est là un abus qu'il ne tolèrera pas plus longtemps et dit qu'il veillera dorénavant à ce que la loi soit mise en vigueur.

Radicaux noirs contre radicaux blancs.

Les nègres continuent à mettre en pratique leur système d'exclusion à l'égard des blancs qui s'étaient alliés à eux. Ils n'en veulent plus, apparemment, et les renvoient impitoyablement.

Le parti nègre, par ce forme rapidement, et il a déjà atteint de grandes proportions. Les quelques blancs corrompus qui s'étaient constitués les précepteurs des nouveaux affranchis dans l'art de l'intrigue, ont été devancés par leurs élèves, qui se présentent à présent assez forts pour voler, —sans calembour,—de leurs propres ailes.

En voici un exemple: Le club radical nègre du premier ward, qui était formé par le juge Miller, de la cour municipale du quatrième district, a une réunion qui a eu lieu avant hier soir; s'est débarrassé de son président blanc et de ses partisans blancs, sur une motion du général de milice Morris Chester, par un vote unanime.

Les damnations se sont retirés furieux et dépondés, et leurs frères et amis noirs ont salué leur sortie par des huées et des ricanements.

Secours pour les inondés.

Les souscriptions suivantes ont été reçues hier à la mairie :

Citoyen de Tunica, Illinois	$ 5 25
Un citoyen de Boston, demeurant à San Francisco	50 00
James E. Night, éditeur du *Courrier Journal*, de Louisville	20 00
Ecole de la mission, d'Alleghany City, Pen.	5 00
Eglise presbytérienne de Leetsdale, Pittsburg, Pen.	60 00
Total	$140 25
Total des fonds de secours	$170,720 80

Le vol singulier commis chez messieurs Mendelson et Behan.

Dans la nuit de dimanche des hommes se sont introduits dans le magasin de messieurs Mendelsohn et Behan, importateurs de produits chimiques anglais, et après avoir ouvert le coffre-fort avec une fausse clef, ils ont emporté les livres du bureau, laissant intact un tiroir où il y avait de l'argent.

On se demande quels peuvent être ces singuliers voleurs. Ils avaient évidemment un but caché et peut-être avaient-ils été envoyés par une personne ou une compagnie ayant intérêt à faire disparaître les livres.

On n'apprend rien découvert qui puisse faire reconnaître les coupables ou leurs complices, et force nous est de dire, c'est encore un mystère!

Meeting du Club Central Démocratique du Septième Ward.

Les membres de ce clubsse sont réunis avant hier soir, à sept heures et demie, à la salle Ponstein, coin des rues Morales et Bagatelle, conformément à l'appel de leur président, M. A. E. Lewis, dans le but de se réorganiser pour la campagne prochaine, d'élire des officiers et de désigner deux délégués pour être envoyés au comité central de paroisse.

La présidence a été offerte pour la seconde fois à M. Lewis, mais il a décliné avec beaucoup de dignité et de modestie, en disant qu'il ne pouvait pas être immuable et qu'il voulait faire place aux hommes nouveaux.

On a donc renvoyé l'élection des officiers à la prochaine réunion, mais le club avant de s'ajourner a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Résolu, que nous considérons la saisie par la police métropolitaine des caractères et des formes du *Bulletin* de la Nouvelle-Orléans, — une saisie opérée à minuit, sans affidavit et en violation des doctrines républicaines, — comme un outrage à la liberté civile et comme une tentative de bâillonner la presse, pour la contraindre à se plier aux desseins de la tyrannie et de l'usurpation.

Résolu, que la conduite des officiers publics impliqués dans cet acte arbitraire et révolutionnaire mérite la plus sévère réprimande.

Résolu, que nous louons l'indépendance du *Bulletin* de la Nouvelle-Orléans et l'énergie avec laquelle il continue à exposer les fraudes et les infamies des officiers publics qui conduisent l'Etat et la ville à la honte et à la ruine.

Le meeting s'est ajourné à lundi soir, 29 juin, à huit heures précises.

Organisation des clubs.

Les membres de l'ancien club de la ville du Croissant de 1868, se sont réunis, hier soir, au coin des rues Prytania et Felicité, et se sont réorganisés sous la présidence du colonel Fred. N. Ogden.

Ce club rendra de grands services à la cause, nous n'en doutons pas, dirigé comme il le sera par notre énergique concitoyen.

Le club démocratique du neuvième ward s'est reconstitué également, hier après midi, et se prépare à marcher hardiment en novembre prochain contre le parti de l'usurpation.

Nous apprenons aussi avec plaisir, que l'ancien comité exécutif démocratique de paroisse a eu une séance hier après midi dans la salle de réunion du comité de soixante-dix pour prendre des mesures nécessaires afin de hâter la réorganisation de tous les clubs fidèle à la cause du peuple.

Le chemin de fer de Jackson, contre la compagnie des levées.

La compagnie du chemin de fer de Jackson a intenté, hier matin, un procès à la compagnie des levées de la Louisiane, devant la Cour Supérieure, lui réclamant la somme de $514,167 76 de dommages-intérêts, pour les dégâts causés à la voie ferrée du chemin par les crevasses, et pour les pertes qu'elle a subies par suite de la suspension de ses opérations.

Un cas de cruauté.

Il ne s'agit pas ici de bêtes, mais d'une petite négresse de huit ans, nommée Elizabeth Bartell, qui a été torturée de la façon la plus indigne par des parents sans cœur auxquels elle avait été confiée par son père et sa mère.

Les bourreaux, mari et femme, se nomment Johnson et Julia et demeurent rue Joséphine, entre Liberté et Howard.

La petite fille a été maltraitée de telle sorte, qu'elle s'est enfuie et qu'elle a cherché refuge à une station de police où elle a raconté son histoire. Les marques

Potion du Dr Brodie.

NOUS sommes en pleine saison de diarrhées et de maladies d'intestins; chaque famille devrait donc avoir la

POTION DU Dr BRODIE.

Elle a un goût agréable, on peut la donner, en toute sureté aux enfants en bas âge, et elle guérit toujours. L'action en est donce et n'est jamais suivie de la constipation. On peut sauver bien d'une existence en ayant recours à temps à cette préparation.

A vendre par tous les pharmaciens.

J. L. LYONS,
(Successeur de Ball & Lyons), propriétaire.
Au coin des rues Camp et Gravier
(juin—1m—F.)

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans. 124 rue des Amis. Nouvelle-Orléans, 20 juin 1874. — A une réunion des directeurs, tenue le 18 courant, un dividende de Quatre Dollars a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 1er juillet 1874.

C. C. LEWIS,
21 juin au 1er juillet. Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans coin Lafayette & White. Nouvelle-Orléans, 18 juin 1874. — A une réunion des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 16 courant, un dividende de **trois plus cent par action** a été déclaré, payable aux actionnaires le 1er juillet 1874.

Le dividende sera payé au bureau de M. J. Pisent, président de la compagnie, No 8 rue St-Louis, de midi à 2 heures de l'après midi.

P. PIERE, Jr.,
16 juin—au 5 juillet. Secrétaire.

Bureaux de Southern Mutual Gas Light Company—Nouvelle-Orléans, 2 juin 1874—Conformément aux amendements que les actionnaires ont faits à la charte de cette Compagnie—amendements qui réduisent le capital et la valeur des actions, il a été résolu, aujourd'hui, par le conseil de direction,

Que tous les certificats d'actions non forfaits, soient appelés, au secrétaire donnera un reçu en vue de l'émission de nouvelles actions. Les actionnaires sont respectivement invités à se présenter aux bureaux de la compagnie, No 78 de la rue Carondelet.

Par ordre de la Direction.

A. B. SEGEE,
7 juin—12 f. Président.

Avantages Spéciaux.

OFFERTS aux acheteurs, des Pianos Stein way, Krab, Wessermeyer et Pley